


Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260608-2026_093_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES (5.3)

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mai 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 mai 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK(adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, BOUILLOT, PONTILLE, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. REI donne pouvoir à Mme GIET,
M. SIGAUD donne pouvoir à Madame LUZZI,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GAYET-CHICHIGNOUD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt de simplifier et raccourcir la procédure de convocation de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en donnant délégation au maire pour la saisir, pendant toute la durée du mandat, des projets nécessitant sa consultation pour avis,

CONSIDÉRANT les propositions émanant des associations locales consultées,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** la composition de la Commission consultative des services publics locaux comme suit :

- Le maire, président,
- 5 membres du conseil municipal (4 issus de la liste « Gex avenir 2026 », 1 issu de la liste « Mieux vivre à Gex »),
- 2 représentants d'associations locales.

➤ **DÉSIGNE** les conseillers municipaux suivants :

- Mme Sonia PONTILLE (Gex Avenir 2026),
- M. Georges MORENO (Gex Avenir 2026),
- M. Bertrand PUGNET (Gex Avenir 2026),
- M. Léo GALOYER (Gex Avenir 2026),
- M. Vincent BOCQUET (Mieux vivre à Gex).

➤ **DÉSIGNE** les représentants d'associations locales :

- M. Michel REVELLAT pour l'association « Pays de Gex Promotion Animation »,
- M. Arnaud DELON pour la MJC.

➤ **DÉCIDE** de déléguer à M. le maire pendant toute la durée de son mandat, la saisine de la CCSPL sur l'ensemble des projets visés à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

➤ **DE DIRE** que le conseil municipal sera informé de toute saisine de la CCSPL lors de la séance suivante la plus proche.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 juin 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 12 juin 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 12 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260608-2026_093_DEL-DE

